

Les saisies pénales spéciales

Vendredi 17 mars 2023
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Anne DEMORTIERE

Magistrat honoraire

& Nicolas BESSONE

Magistrat, Directeur de l'AGRASC

Avec la participation de :

Pascal ZECCHINI, Avocat à Toulon

Cabinet Clamence Avocats

Caroline PAYEN, Avocate à Aix-en-

Provence - Drujon D'Astros & Associés

Tristan CHEVREAU, Commissaire de
justice à Melun - ID FACTO MELUN

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30

Soit 7 heures de formation

Lieu :

Eurojuris – Wojo

82 avenue du Maine – 75014 Paris

A définir

Spécialités / compétences :

Droit pénal

Voies d'exécution

Public visé

Avocats, juristes, commissaires de
justice, notaires

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à
tous les professionnels du droit en
exercice.

Renseignements :

Virginie MEREHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE

45 Quai des Grands Augustins

75006 PARIS

Tél : 01 46 33 07 19

Fax : 01 46 33 98 23

formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification
Qualiopi pour les actions de formation.
Cette formation peut donc être prise en
charge par les organismes financeurs.
Numéro de déclaration d'activité
d'EUROJURIS France :
11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas
agrément de l'Etat.

Validité du programme du 1er décembre 2022
au 31 mars 2023 – Version 1

Programme du séminaire

Objectifs : cette formation a pour objectifs une mise à jour des connaissances sur
les saisies pénales spéciales.

Programme pédagogique de la journée :

Introduction

1ère partie, animée par Anne DEMORTIERE

- A- Descriptif des saisies pénales spéciales dans leur régime général
- B- Descriptif des saisies pénales spéciales dans leur régime particulier (immeubles notamment...)

2ème partie, animée par Nicolas BESSONE

- A- Le « voisinage » des saisies pénales spéciales avec les voies d'exécutions ordinaires de nature civile, leur concours, les créanciers tiers, et selon que l'on se trouve dans un contexte de poursuite en cours (gel de ces procédures civiles, sauf exceptions) ou de décision définitive etc...
- B- La situation des personnes directement intéressées par le résultat du procès pénal en confiscation : les saisies pénales spéciales semblent historiquement conçues pour des contentieux répressifs spécifiques
 - situation de la partie civile (article 706-164 CPP notamment) ou d'un tiers victime mais non partie civile
 - situation du mis en cause condamné / modalités de la peine de confiscation
 - situation du mis en cause ne supportant finalement aucune confiscation (restitution...) ou dont la confiscation prononcée n'est jamais mise à exécution

Les saisies pénales spéciales

Vendredi 17 mars 2023
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Anne DEMORTIERE

Magistrat honoraire

& Nicolas BESSONE

Magistrat, Directeur de l'AGRASC

Avec la participation de :

Pascal ZECCHINI, Avocat à Toulon

Cabinet Clamence Avocats

Caroline PAYEN, Avocate à Aix-en-

Provence - Drujon D'Astros & Associés

Tristan CHEVREAU, Commissaire de

justice à Melun - ID FACTO MELUN

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30

Soit 7 heures de formation

Lieu :

Eurojuris – Wojo

82 avenue du Maine – 75014 Paris

A définir

Spécialités / compétences :

Droit pénal

Voies d'exécution

Public visé

Avocats, juristes, commissaires de justice, notaires

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE

45 Quai des Grands Augustins

75006 PARIS

Tél : 01 46 33 07 19

Fax : 01 46 33 98 23

formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification

Qualiopi pour les actions de formation.

Cette formation peut donc être prise en

charge par les organismes financeurs.

Numéro de déclaration d'activité

d'EUROJURIS France :

11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas

agrément de l'Etat.

Validité du programme du 1er décembre 2022
au 31 mars 2023 – Version 1



Déroulé horaire de la journée :

- 9h-9h15 : Accueil des participants (café d'accueil)
- 9h15-9h30 : Introduction
- 9h30-11h : Les saisies pénales spéciales dans leur régime général
- 11h-11h10 : Pause-café
- 11h10-12h45 : Les saisies pénales spéciales dans leur régime particulier
- 12h45-13h45 : pause déjeuner (déjeuner inclus)
- 13h45-14h : Echanges avec les participants
- 14h-15h30 : Saisies pénales spéciales et voies d'exécution
- 15h30-17h15 : Situation des personnes directement intéressées par le résultat du procès pénal en confiscation
- 17h15-17h30 : Echanges entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants et de répondre aux questions

Méthode de formation utilisée :

Toutes nos formations utilisent des méthodes de formation démonstratives, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants.

Référent Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, Référent Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

Vous souhaitez suivre cette formation en visioconférence ?

Nous proposons le suivi en visioconférence pour toutes nos formations. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom. Il est demandé à tous les participants souhaitant suivre une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet (préférez le filaire ou wifi) ainsi que d'une webcam.

Inscription

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en présentiel : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre en présentiel : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en visioconférence : 480€ TTC, soit 400€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre en visioconférence : 960€ TTC, soit 800€ H.T.
- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :

Cabinet - Société: Profession :

Modalités d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 45 Quai des Grands Augustins – 75006 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>. Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.